MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Var

Commune : Garde

Autres communes :

R500

Appellation : Villa Port Magaud

Monument(s)

Appellation : Villa Port Magaud

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 07/10/2019

Étendue de la protection : Les parties suivantes de la villa Port Magaud : - La villa en totalité - Le portail d'entrée - Les façades et toitures de la maison du gardien - Le jardin avec son aménagement hydraulique, depuis l'entrée de la propriété jusqu'aux terrasses aménagées dans la pente en contrebas de la villa

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.